Règlement Intérieur Lycée Jean-Auguste Margueritte

je ne dois pas être en possession d'un objet dangereux dans l'établissement (arme blanche, par exemple...)

> J'ai le devoir de n'user d'aucune violence



Je peux faire valoir mes droits

contre toute forme de violence

Je ne dois pas photographier une personne sans son consentement

Si je manque au règlement, j'aurai des sanctions qui peuvent être appliquées (avertissements, blâmes ou exclusions) portable

je ne dois pas utiliser le téléphone pendant les cours



je ne dois pas favoriser l'entrée d'une personne étrangère n'ayant pas l'autorisation de la direction

je dispose de la liberté de réunion, d'association, de publication

je dois me présenter à tous les cours, tous les jours

Si je suis exclu(e) Je dois de cours ou de l'établissement, je suis tenu(e) de réaliser le travail demandé

obligatoirement assister aux cours et à mes options facultatives

Je ne dois pas monter en classe avant la sonnerie

je respecte les horaires de cours



Je ne dois ni boire ni fumer dans l'enceinte du lycée

Je suis responsable de la propreté de mon poste de travail et de son environnement



je dispose de la liberté d' expression individuelle et collective

Je dois avoir une attitude respectueuse envers les autres, le matériel et l'environnement









